CAP Art du Tapis et de la Tapisserie de lisse



Métiers des arts et de la mode | CAP

CODE RNCP n° 42113 - Diplôme de niveau 3
Certifié par Ministère de l'Education et de la Jeunesse
Date de publication : 22/04/2026

Fiche formation mise à jour le 18 novembre 2026

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
En fonction des certifications déjà obtenues, des dispenses d'épreuves ou blocs de compétences peuvent être accordées à l'apprenti(e).

Présentation

Lieu(x) de formation

Lycée Jean Jaurès - Aubusson

Métiers

- brodeur(se)
- dentellier(ère),
- fleuriste en tissu, licier(ère)
- lissier(ère),
- passementier(ère),
- plumassier(ère),
- rentrayeur(se) en tapis et tapisserie.

Objectifs de la formation

Acquérir un premier niveau de qualification professionnelle pour le métier de lissier
Le ou la titulaire de ce CAP maîtrise les techniques traditionnelles du travail de la tapisserie. Il est capable de confectionner, à partir d'un carton ou d'une maquette, des tapis et des tapisseries de lisse. Il sait analyser un modèle et le traduire graphiquement dans un format donné, choisir les matières et les outils nécessaires à sa réalisation, établir l'échantillonnage des couleurs et réaliser le tissage.
En outre, il possède une bonne connaissance de l'histoire du tapis et de la tapisserie, qui lui permet d'identifier le style, l'époque et le lieu de fabrication d'une œuvre.

Contenu de la formation

Domaine Général

- Français et Histoire Géographie
- Mathématiques et sciences
- Education Physique et sportive

Domaine Professionnel

- Tissage
- Composition colorée
- Dessin d'observation

Poursuite d'études

- BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse option A tapisserie de basse lisse
- BMA Arts et techniques du tapis et de la tapisserie de lisse option B tapisserie de haute lisse
- Diplôme de fin d'études secondaires des métiers d'art

Infos pratiques

Pré-requis

Après une classe de 3ème

Conditions d'accès à la formation

- Avoir entre 15 et 29 ans révolus
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être en possession d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour autorisant à travailler
- Toutes nos formations sont accessibles au public en situation de handicap

Délais d'accès, durée et modalité de formation

- Délais d'accès : intégration en formation dès la signature d'un contrat d'apprentissage. (ouverture 1 an sur 2 les rentrées impaires)
- Durée : 2 ans avec possibilité d'adaptation de la durée du contrat – Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise (420 h/an en centre de formation)
- Modalité de formation : Alternance entre cours en Ufa et formation en entreprise

Tarifs et financements

Prise en charge de la formation par :

- Les opérateurs de compétence (OPCO)
- CNFPT
- Employeurs publics

Méthodes mobilisées

Présentiel

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de Formation (CCF)